	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 janvier 2020	N° 2020-19

Convocation du 17 janvier 2020

Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :


Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 janvier 2020	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	N° 2020-19

**Saint-Vincent-de-Paul - Accompagnement à l'installation d'entreprises - Mise en œuvre du projet
"Centre bourg" - Ilot C2 - Décision - Autorisation**

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Situation et enjeux

Bordeaux Métropole accompagne la commune de Saint-Vincent-de-Paul pour la mise en œuvre de son projet de centre-bourg. Ce projet déclaré Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM), est conduit dans le cadre d'une démarche d'urbanisme négocié et fait l'objet d'une Taxe d'aménagement à taux majoré (TAM) pour les financements des équipements publics associés. Il est intégré au contrat de codéveloppement 2018-2020 (action C044870052).

A terme, au gré des libérations foncières, la plus petite commune de Bordeaux Métropole (environ 1 000 habitants) accueillera près des 200 nouveaux logements soit une hausse de plus de 50 % de sa population. Engagée dans la dynamique des villes et villages en transition, chaque projet est accompagné avec l'ambition de tendre vers l'adaptation au changement climatique, le développement des solidarités et l'autosuffisance alimentaire.

L'îlot C2 se situe à l'interface entre la maroquinerie de Guyenne et le pôle services, commerces de la commune. Il s'agit de terrains communaux non impactés par le risque inondation et sur lesquels ont été volontairement fléchés les programmes avec des publics fragiles. C'est également là une chance de pouvoir mettre en œuvre le deuxième principe de villes et villages en transition en développant les solidarités. Ainsi, y ont été localisés des programmes complémentaires dont : la résidence intergénérationnelle de 35 logements (Logévie) qui accueillera en son sein un local pour la conciergerie solidaire. Ici, la conciergerie solidaire jouera le double rôle d'animation de la résidence intergénérationnelle et d'apport de services à la population communale.

A proximité immédiate se trouve la micro-crèche de 10 berceaux (Société civile immobilière (SCI) Macler). Il s'agit d'un projet porté par une habitante de la commune. Et pour finir, 17 logements jumelés (Domofrance) dont les typologies et la nature du produit logement sont travaillés avec des artisans d'Hermès désireux de vivre à proximité de leur lieu de travail.

Afin de permettre d'une part, d'accompagner les déplacements en modes doux des employés de la Maroquinerie Hermès vers et depuis le centre-bourg, mais également de desservir les programmes

mixtes décrits, il convient de décider l'aménagement des espaces publics nécessaires. Les études sont financées par le CODEV 4 (fiche n° 044870052) et les travaux sont financés sur la ligne Aménagements Voirie réseaux divers (VRD)-Accueil Entreprises Pôle territorial rive droite (PTRD) (05P055O003).

Le projet d'aménagement, piloté par les services métropolitains, consiste à prolonger la voie existante et à créer une raquette de retournement en bout afin de permettre la manœuvre de retournement. La chaussée en double-sens de circulation d'une largeur de 5,50 mètres accueillera les flux véhicules et cycles en « zone 30 ». La voie sera équipée des deux côtés de trottoirs, et un stationnement latéral sera aménagé au Nord de la voie. La voie de desserte sera équipée d'un réseau de collecte des eaux pluviales et d'un bassin de rétention. Le réseau de collecte des eaux usées a déjà été posé dans le cadre de la desserte de la Maroquinerie Hermès.

Le montant de l'opération s'élève à 650 000 € T.T.C. pour les travaux de compétences métropolitaines.

En termes de calendrier, les travaux d'aménagement d'espaces publics pourraient intervenir à la fin du premier trimestre 2020, en coordination avec la préparation des demandes de permis de construire pour les différents projets privés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5217-2,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'aménagement des espaces publics proposé vient conforter la desserte en modes doux de la Maroquinerie Hermès et permettre la desserte voirie et réseaux des programmes de l'îlot C2 du projet centre-bourg,

DECIDE

Article 1 : de confirmer la décision de faire réaliser les travaux d'aménagement d'espace public décrit,

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au titre de l'exercice considéré chapitre 23 article 23151 fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 JANVIER 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 JANVIER 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Christine BOST</p>
---	---